

# **PROJET SOLAIRE**de BOURGUIGNONS-COURTENOT

Lettre d'informations semestrielle - avril 2023



### Édito

#### "Chère Madame, cher Monsieur,

Depuis l'été 2021, nous étudions la faisabilité d'un projet de centrale solaire sur les communes de Bourguignons et Courtenot.

Grâce à la délibération positive du Conseil Municipal de Bourguignons, les premières études ont pu être lancées fin mars 2023. Cette étape clé pour le développement d'un projet comme celui-ci durera au minimum un an.

Selon la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée le 10 mars 2023, l'**Agrivoltaïsme** devient la norme pour tout projet sur terre agricole.

Ainsi, le projet solaire doit accompagner, et même laisser la priorité, à une activité agricole.

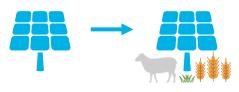
Afin de suivre les objectifs mis en place par cette nouvelle législation, le projet Agrivoltaïque doit remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques
- · l'adaptation au changement climatique
- la protection contre les aléas
- l'amélioration du bien-être animal

A tout moment, notre projet devra garantir à l'agriculteur ou la société agricole une production significative et un revenu durable issu de son activité principale.

Au vu des changements importants ayant eu lieu ces derniers mois, nous sommes à votre entière disposition pour échanger avec vous si nécessaire "





Projet PV au sol

Projet Agrivoltaïque

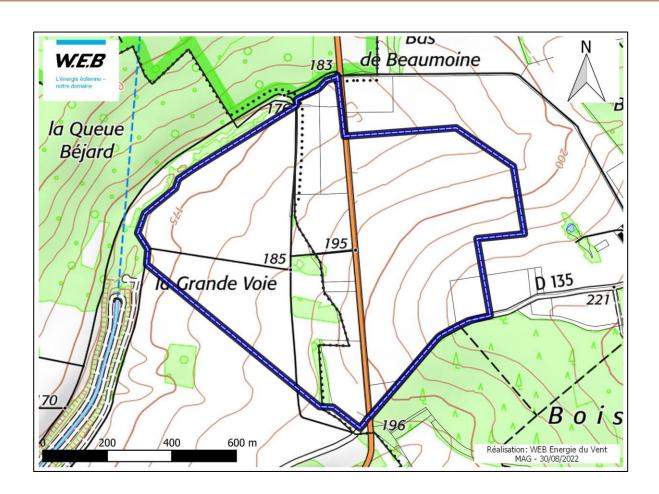
## Quelles sont les étapes clés d'un projet solaire?



d'une zone avec un potentiel (2 à 3 mois) Développement du projet et analyse des impacts (12 mois)

permis de construire (10 à 12 mois) Préparation du chantier (1 à 2 mois)

Construction et mise en service de la centrale solaire (4 à 6 mois)



## Quels sont les contacts clés du projet?



Chef de projet 06 37 07 54 98 nicolas.brozzu@web.energy



#### Marien NOE

Responsable Régional Est 06 61 45 40 70 marien.noel@web.energy